



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Blois, le 15 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : légère amélioration liée aux pluies récentes

Les débits des rivières présentent une légère tendance à l'augmentation liée aux quelques averses de ces derniers jours. De ce fait, plusieurs zones de surveillance du département voient leur niveau de sensibilité partiellement relevé. Il s'agit des zones de l'Aigre, de la Braye, du Loir amont et aval, de la Brenne, des Mauves, du Beuvron et de la Sauldre. **Toutefois, sur l'ensemble des 15 zones de surveillance du département, 12 restent en alerte renforcée ou en crise.** Sans surprise, les nappes continuent à se situer à des niveaux de remplissage faibles à très faibles et il conviendra avec l'arrivée de l'automne de surveiller la réalité de leur rechargement.

S'agissant de la Loire, une légère amélioration de la situation permet de passer du statut d'alerte renforcée à celui d'alerte, avec un débit de la Loire à Gien constaté à 55,1 m³/s au 12 septembre.

La Beauce blésoise demeure en situation de crise, avec pour conséquence l'interdiction des prélèvements pour l'irrigation du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures. Il n'y a pas de restrictions agricoles en Beauce Centrale.

Les restrictions d'usage associées aux différents statuts d'alerte ou de crise sont consultables sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher. Tout contrevenant aux mesures en vigueur encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe.

Compte tenu de l'ampleur de la situation, au-delà des restrictions formelles, chacun est appelé à maintenir un comportement responsable en réduisant ses consommations en eau au strict nécessaire.

Consulter l'arrêté sécheresse, le zonage et les mesures de restriction sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41